

# DROITS ET OBLIGATIONS

Tout patient est à la recherche de calme et de conditions propices à un prompt rétablissement. A ce titre, il est souhaitable de respecter ces règles de vie.

## Permissions de sortie

---

- **Si vous souhaitez vous absenter pour la journée**, il faut en faire la demande 48h avant, auprès du médecin. Il vérifiera si votre état de santé est compatible avec une sortie à l'extérieur de l'établissement.
- **Nous vous conseillons de ne pas sortir en pleine chaleur** et de rester vigilant, les chutes sur les trottoirs (disjoints) de la station sont nombreuses. Pour votre sécurité nous ne pouvons autoriser les absences après 19 heures ou pour la nuit.

## Sortie contre avis médical

---

- **Les sorties définitives se font sur avis médical.** Après information du médecin sur les risques encourus, si vous sortez contre avis médical, vous devrez signer une décharge.

## Alcool / substances toxiques

---

- **Leur introduction et leur consommation sont strictement interdites dans l'enceinte de l'établissement.** De plus les associer au traitement qui vous est prodigué peut être particulièrement dangereux pour votre santé.

## Médicaments

---

- **La consommation de médicaments autres que ceux délivrés par l'établissement est formellement interdite.** Dès votre admission, vous êtes sous la responsabilité médicale des médecins de l'établissement. De ce fait, ils sont habilités à retirer les médicaments en votre possession à votre arrivée. Ils vous seront restitués à la sortie.

## Repas

---

- **Les repas sont adaptés à votre état de santé**, l'introduction d'autres aliments n'est pas autorisée.

## Tabac

---

- **Il est formellement interdit de fumer dans les chambres** et dans les parties communes de l'établissement. Un lieu spécifique est réservé à cet effet à l'extérieur.

# DROITS ET OBLIGATIONS

Tout patient est à la recherche de calme et de conditions propices à un prompt rétablissement. A ce titre, il est souhaitable de respecter ces règles de vie.

## Sécurité incendie

---

- **N'obstruez pas les sorties de secours.** Veillez à maintenir votre porte de chambre fermée. En cas de feu dirigez-vous, soit vers les extrémités de couloir, soit vers l'accueil sans prendre les ascenseurs.

*Si vous ne pouvez vous déplacer, utilisez la sonnette d'appel.*

## Electricité

---

- **Ne branchez aucun appareil électrique de votre domicile** (ventilateur, radio-réveil, séchoir à cheveux...), sans le faire vérifier par le personnel de maintenance.
- Les installations électriques ne sont pas toutes prévues pour brancher vos appareils domestiques.

## Dommages matériels

---

- **Il est rappelé au patient qu'il est responsable des dégradations** qu'il pourrait occasionner sur le matériel et mobilier de l'établissement.

## Pourboires

---

- **Les pourboires** sont formellement interdits.

## Le linge

---

- **Le lavage du linge n'est pas autorisé dans les chambres**, mais un service de nettoyage est organisé à l'extérieur de l'établissement (avec participation financière).

## Les visites et l'accueil des proches

---

- **Vos parents et amis sont les bienvenus, leur présence auprès de vous peut être d'un grand réconfort.** Du fait de l'organisation des soins, les visites ne sont pas autorisées le matin, mais sont possibles tous les jours de 13 h à 20 h. Après la fermeture des portes principales à 20h, veuillez sonner à l'extérieur.

- **Les visiteurs sont tenus de respecter le repos et l'intimité des autres patients.** Il est interdit d'introduire des animaux dans l'établissement

## Calme

---

- **Dans l'intérêt de tous, à partir de 21h**, veillez à baisser le volume de votre téléviseur, radio... et limiter l'utilisation du téléphone portable.